

Descriptif

Source :

LEMONITEUR
www.lemoniteur.fr

1 Acheteur :

1.1 Acheteur :

Nom officiel : Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

2 Procédure :

2.1 Procédure :

Titre : Concession multiservice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non-collectif pour 12 ans

Description : Par la présente procédure, la Collectivité confie au Concessionnaire le soin exclusif d'assurer la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non-collectif sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Quelques prestations relatives à la gestion des eaux pluviales urbaines sont également intégrées dans la présente procédure.

Le service eau potable concerne 13 communes pour environ 14 500 abonnés.

Le service assainissement collectif concerne 9 communes pour 14 100 abonnés.

Le service d'assainissement non-collectif concerne 25 communes pour environ 1 300 installations. Les caractéristiques détaillées des différents services sont indiquées dans les documents de la consultation et documents complémentaires rattachés.

Identifiant de la procédure :

1434da87-b59e-4828-973a-12dbe347ba41

Identifiant interne :

25C5811

Type de procédure : Autre procédure en une seule étape

2.1.1 Objet :

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (CPV) : 65000000 Services publics

Nomenclature supplémentaire (CPV) : 65111000 Distribution d'eau potable

Nomenclature supplémentaire (CPV) : 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement

Nomenclature supplémentaire (CPV) : 65100000 Distribution d'eau et services connexes

2.1.2 Lieu d'exécution :

Subdivision pays (Nuts) : Meuse (FRF32)

Pays : France

2.1.3 Valeur :

Valeur estimée hors TVA : 70 000 000 Euros

2.1.4 Informations générales :

Base juridique : Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion :

Sources des motifs d'exclusion : Document de marché

5 Lot :

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession multiservice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non-collectif pour 12 ans

Description :

Pour le service eau potable :

la fourniture constante à tous les usagers d'une eau présentant les qualités chimiques, physiques et bactériologiques imposées par la réglementation en vigueur, les achats d'eau auprès des tiers nécessaire à la continuité du service et la vente d'eau auprès des tiers, sans préjudice pour la continuité du service concédé, l'exploitation des installations de prélèvement, de production, d'adduction, de stockage, et de distribution d'eau potable de façon à assurer la continuité du service aux usagers, la réalisation de travaux de renouvellement (branchements, accessoires, compteurs), de création de branchements et le cas échéant, d'amélioration du service,

Pour le service assainissement collectif :

l'exploitation des installations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées de façon à assurer la continuité de service aux usagers, ainsi que le respect de la réglementation en vigueur en matière de conformité du système d'assainissement et des rejets, la gestion des boues d'épuration conformément à la réglementation, les travaux de maintenance, de renouvellement des équipements, de branchements et le cas échéant, d'amélioration du service, la prise en charge du coût de traitement des effluents de Dugny et de Belrupt-en-Verdunois (réception d'effluents extérieurs au périmètre de la collectivité).

Pour les d'eau potable et d'assainissement-collectif :

l'entretien, la surveillance, la maintenance, les réparations et le renouvellement des équipements, la réalisation des travaux prévus au présent contrat, la tenue à jour des inventaires du patrimoine matériel et immatériel des services, le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution des services, la conduite des relations avec les usagers des services et la gestion clientèle associée, l'obligation de facturer, percevoir et recouvrir auprès des abonnés la redevance due en contrepartie des services concédés, y compris facturation pour compte de tiers, la conduite des relations avec la Collectivité comprenant la fourniture régulière et sur demande de toutes informations et synthèses sur la gestion et le fonctionnement technique et financier des services.

Pour le service d'assainissement non-collectif :

Pour les installations neuves ou à réhabiliter, les communes doivent :

- Procéder à l'examen de la conception de l'installation (à l'étape du contrôle sur pièces et/ou sur site), et établir le rapport d'examen de conception ;
- En cas de demande de permis de construire ou d'aménager comprenant un projet de réalisation ou de réhabilitation d'assainissement non collectif, délivrer une attestation de conformité du projet d'installation suite à l'examen de sa conception (article R431-16 du code de l'urbanisme) ;
- A l'issue de la réalisation de l'installation, procéder à la vérification de l'exécution, et établir le rapport de vérification qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires.

Pour les installations existantes, les communes doivent :

- Contrôler les installations au moins une fois avant le 1er janvier 2011 (Loi Grenelle 2) et avoir rédigé un rapport de visite à

